

LE CONSEIL MUNICIPAL SE PRONONCE

# Non au déploiement des compteurs Linky



**D**epuis 2015, dans le cadre d'un programme européen sur la transition énergétique, ERDF, devenu ENEDIS (filiale d'EDF) a lancé le déploiement en France du nouveau compteur d'électricité communicant Linky. À Choisy-le-Roi, ville de 45 000 habitant-e-s tous les foyers et lieux publics sont concernés par un tel déploiement qui suscite le rejet. Tout comme Vitry, Bonneuil, Fontenay et Villecresnes dans le Val-de-Marne, la Ville a marqué son opposition le 23 mai lors du vote unanime d'un vœu présenté par Christiane Moro devant le Conseil municipal : «*Non au déploiement des compteurs électriques Linky sur la commune de Choisy-le-Roi*».

Pour l'élue, «*quel gâchis que le remplacement de 40 millions de compteurs pour l'électricité, en parfait état de marche. Aucun recyclage propre n'est prévu. Le coût de cette gabegie est de 5,5 milliards d'euros aux frais de l'abonné*». Elle ajoute encore : «*Ce système émet des ondes électromagnétiques. Il peut former avec*

*d'autres ondes émises un cocktail nocif pour la santé des citoyen-ne-s. Les ondes électromagnétiques sont d'ailleurs classées cancérigènes par l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) du fait de l'exposition prolongée des individus*». Troisième raison évoquée par l'élue : la fable des baisses de facture et des économies d'énergie. «*Compte tenu de sa précision, dès que plusieurs appareils seront actifs, le compteur disjonctera nécessitant de souscrire à un abonnement supérieur et plus cher*». Ce compteur «*communicant empoisonne notre vie ; il capte toutes les informations sur vous et vos conditions de vie ; c'est un espion*». Il porte atteinte «*à nos libertés publiques et privées car les fournisseurs sauront à tout instant votre consommation, votre présence ou non et pourront transmettre ces données privées à votre insu aux assureurs. C'est un outil de surveillance*».

Enfin, en demandant que soient appliqués les principes de précaution, Christiane Moro souligne que le compteur Linky est au

service des riches : «*Enedis pourra diminuer la puissance ou délester les quartiers pauvres pour maintenir un service confortable dans les quartiers des riches. Si une famille a des difficultés financières, le fournisseur n'aura pas d'état d'âme et coupera le courant sans scrupule*». «*Les consommateurs, insiste-t-elle, n'ont pas l'obligation légale d'accepter la pose du compteur Linky. Si ENEDIS fait en sorte de dissuader au maximum ceux et celles qui souhaitent le refuser, elle ne peut pas imposer Linky aux domiciles des particuliers*». Par ailleurs, la Ville a refusé l'installation des compteurs Linky dans les équipements municipaux. Une position que dénonce l'opérateur qui a porté l'affaire devant les tribunaux. À suivre...

BERNARD PAUL

## ⊕ PLUS D'INFOS :

Michel Moro président des locataires  
CNL. Tél. : 06 67 98 77 06  
Mail : cnllugo94@gmail.com

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### Pas de barbecues sauvages !

L'été, il est tentant d'allumer en bordure de Seine un barbecue afin d'y faire griller sardines et saucisses en pensant qu'il n'y a aucun danger. Pourtant, un accident est si vite arrivé ! Un risque d'incendie se propageant aux installations ferroviaires et portuaires à proximité pourrait avoir des conséquences majeures

sans compter les nuisances olfactives désagréables aux narines des riverains. Faut-il le redire une nouvelle fois ? Pour des raisons de sécurité, la présence de barbecues allumés est interdite sur les espaces publics comme sur les voies privées ouvertes au public. En effet, non seulement ce type d'installation

peut être dangereux pour les personnes mais également pour les habitations avoisinantes. Un arrêté municipal réglementant les parcs, squares et jardins, stipule dans son article 15 «*qu'il n'est pas autorisé de camper, bivouaquer et allumer des feux*».